



Concurs

Cap France

CONCOURS DE FRANÇAIS INTERSCOLAIRE DE CATALOGNE: "CAP FRANCE: Découvrons la destination mystère" EDITION 2010

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Convocation au "1er Concours de Français Interscolaire de la Catalogne **Cap France: Découvrons la destination mystère**".

La participation au concours est complètement gratuite et volontaire, elle est financée par les aides des organisateurs (Atout France, Departament d'Educació, SCAC), sponsors et collaborateurs. Le concours a le soutien du Servei de Llengües de la Subdirecció General de Llengües i Entorn, de la Direcció General de Planificació i Entorn du Departament d'Educació de la Generalitat de Catalunya, comme activité organisée dans le cadre du Pla d'impuls de la langue française dans les centres éducatifs de Catalogne.

Les institutions participantes constitueront un Comité Organisateur pour assurer le bon déroulement du concours.

1. OBJECTIFS ET CONTENUS

Le concours a pour objectif la diffusion de la langue française parmi les élèves, par la réalisation d'une activité ludo-didactique et éducative pour approfondir leur connaissance d'une région française (géographie, culture, histoire, gastronomie...). Le but est de deviner de quelle région et de quelle ville l'on parle et de la présenter dans un document réalisé en équipe. Les sujets de travail sont les suivants :

- De quelle région et de quelle ville parle-t-on ?
- Que savez-vous de cette région et de cette ville ?
- Présentez-nous cette région et cette ville.

2. PARTICIPATION AU CONCOURS

- a. Les élèves de 1er d'ESO jusqu'au 2ème de Baccalauréat et des Cycles de Formation de Grade Moyen et Supérieur des établissements scolaires d'enseignement publics et privés sous contrat ayant leur siège en Catalogne peuvent participer au Concours.
- b. Il y aura 2 modalités de participation :

Modalité 1: Groupes, minimum de 3 à 5 élèves maximum, de 1er, 2ème, 3ème et/ou 4ème d'ESO

Modalité 2: Groupes, minimum de 3 à 5 élèves maximum, de 1er et/ou 2ème de Baccalauréat et des Cycles de Formation de Grade Moyen et/ou Supérieur.

- c. La participation s'effectuera uniquement depuis l'établissement scolaire où l'élève est inscrit. Les centres scolaires nommeront un *responsable du concours*, **un enseignant**, de préférence de français, qui sera la personne de référence et le porte-parole du centre devant l'organisation.
- d. L'élève désigné chef d'équipe sera le destinataire de toute la communication du concours pour son équipe. Le professeur responsable recevra toujours une copie des communications.
- e. Les participants qui auront un lien parental avec les membres organisateurs n'auront pas le droit d'obtenir de prix.
- f. L'inscription implique l'acceptation de la part des candidats et de leurs familles des conditions établies. Il est exigé de compléter le formulaire d'autorisation, qui se trouve sur la page web du concours, www.capfrance.es, avec la signature du père, de la mère ou d'un tuteur légal. Ce formulaire sera attribué aux familles par *le responsable du concours* du centre, qui centralisera les formulaires et s'assurera que l'ensemble des participants sous sa responsabilité ont bien obtenu cette autorisation.

3. INSCRIPTION ET INFORMATION

Les centres scolaires feront leur inscription au concours à travers le *responsable du concours* du centre et pourront inscrire tous les groupes des niveaux considérés appropriés. **Le délai d'inscription pour les centres est établi entre le 29 décembre 2009 et le 26 février 2010, inclus.**

L'information du concours et l'inscription se feront par le formulaire

d'inscription de la page web www.capfrance.es où le règlement sera disponible en permanence ainsi que toute l'information complémentaire sur les activités et sur les différentes étapes du concours.

Au cas où il y aurait un problème de communication en ligne, l'inscription pourra être gérée par courrier électronique si nécessaire. Vos remarques ou questions seront envoyées à capfrance@franceguide.com.

4. ETAPES DU CONCOURS

Le "1er Concours de Français Interscholaire de la Catalogne Cap France: Découvrons la destination mystère " est composé de 3 étapes, les activités se développeront dans les centres scolaires des participants.

ETAPE 1 et 2

Elles se dérouleront entre le 1^o et le 31 mars inclus.

ETAPE 1 De quelle destination mystère parle-t-on ?

- a. Chaque groupe devra, à l'aide d'indices, découvrir quelle est la destination française mystère. Du 1^{er} au 12 mars, les groupes de chaque centre et de chaque niveau pourront donner leur réponse sur www.capfrance.es, la page web de l'organisation, et comptera 25% du résultat final.

ETAPE 2 Que savez-vous de cette destination mystère?

- a. Chaque groupe devra répondre à un questionnaire pour mieux connaître la destination française mystère. Ce deuxième questionnaire pourra être complété du 15 au 31 mars et comptera aussi 25% du résultat final

ETAPE 3 Présentez-nous cette destination mystère

- a. Elle se déroulera du 1^{er} avril au 13 mai inclus.
- b. Chaque groupe de chaque niveau devra produire une vidéo en français, pour motiver les jeunes à visiter la destination mystère. La vidéo devra être en format rm, wmv ou mov,

d'une durée minimum de 30 secondes et maximum d'une minute (toute production au-delà de ces limites de temps sera considérée hors concours).

c. Du 13 au 30 mai 2010 les internautes pourront voter en faveur de la meilleure vidéo et leur vote comptera 25% du résultat final. Les 25% du résultat final restant sont à la discrétion du jury.

d.- Les organisateurs publieront le **31 mai** le classement obtenu par les participants.

e. - Toutes les activités seront gérées sur la page web du concours, www.capfrance.es

5. PRIX

a. Tous les participant des étapes 1 et 2 ainsi que les établissements scolaires auxquels ils sont inscrits, recevront un diplôme de participation au **"1er Concours de Français Interscolaire de la Catalogne Cap France: Découvrons la destination mystère"**.

Pour les élèves :

b. Il y aura 1 prix pour le groupe gagnant de la ESO (Modalité 1) et 1 prix pour le groupe gagnant de Baccalauréat et de Cycles de Formation de Grau Mitjà et/ou Superior (Modalité 2).

c. Le groupe gagnant de la ESO : un séjour et un cours de langue française offert par la région ~~et la ville~~ mystère et/ou le Departament d'educació (dates à déterminer entre le 30 juin et le 31 août) avec des activités complémentaires.

d. Le groupe gagnant de Baccalauréat et des Cycles de Formation de Grau Mitjà et/ou Superior : un séjour et un cours de langue française accordés par la destination mystère et/ou le Departament d'Educació (dates à déterminer entre le 30 juin et le 31 août) avec des activités complémentaires.

Pour les professeurs :

e. Les *responsables du concours* des centres recevront un certificat de participation remis par les organisateurs du

concours. Deux enseignants des équipes gagnantes recevront un prix, selon le critère suivant : les deux enseignants responsables des groupes sélectionnés gagneront un cours de langue française dans destination la ville ou dans la région mystère offerte par cette région ou cette ville et/ou par le Departament d'Educació.

- f. Les prix ne pourront pas être changés par leur valeur numéraire ou par d'autres prix par les bénéficiaires.
- g. Le transport depuis Barcelone jusqu'à la ville mystère où auront lieu les cours sera pris en charge par les organisateurs Atout France et leurs partenaires.
- h. L'organisation du concours a le droit de remplacer les prix décrits préalablement par d'autres de valeur équivalente ou supérieure, si nécessaire.
- i. Les prix seront tous délivrés et d'autres prix complémentaires pourront être donnés aux finalistes.
- j. À la remise des prix, tous les participants de l'épreuve finale seront invités, avec leur famille, amis et représentant/s de leur établissement scolaire. La cérémonie de remise des prix, ouverte au public, aura lieu le mercredi **9 juin 2010** à l'endroit qui sera communiqué plus tard sur la page web du concours.

6. CONSTITUTION DES JURYS DE L'ETAPE 3

ETAPE 3 : Un Jury constitué par 2 membres d'Atout France, 2 membres du Servei de Llengües, 2 membres du SCAC Ambassade de France en Espagne, 1 membre de l'OTM.

Les décisions et actes de ce comité sont sans appel en ce qui concerne le niveau pédagogique et l'organisation du concours.

7. PROPRIETE INTELECTUELLE

"1er Concours de Français Interscholaire de la Catalogne Cap France: Découvrons la destination mystère " toutes les images devront être des originaux ou bien devront avoir l'autorisation pour être utilisées et/ou adaptées ou cédées par Atout France ou la destination mystère.

8. DROITS SUR LES IMAGES ET LES DONNEES PERSONNELLES

- a. Les reportages graphiques qui auront lieu pendant l'acte de remise des prix seront de caractère public et la propriété de l'organisation du concours qui réalisera l'acte et s'autorise à l'utiliser pour des buts éducatifs, de diffusion pédagogique pertinente et de promotion sur ses supports.
- b. Les données personnelles des participants fournies par les centres après l'épreuve de l'étape 1 seront incluses dans un fichier automatisé de données de possession juridique d'Atout France. Ce fichier restera sous la responsabilité de l'institution citée, qui s'engage à respecter la protection des données des participants mineurs du concours. Le but de ce fichier est la bonne gestion de la participation des élèves au concours, ainsi que l'envoi du matériel et des prix aux gagnants. À tout moment, les participants du concours ou ses représentants pourront accéder à ce fichier afin d'exercer les droit d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition en relation avec ses données personnelles, conformément à ce qui est établi par la Llei Orgànica 15/1999, du 13 décembre, de Protection des Données de Caractère Personnel. Ces droits pourront s'exercer avec une communication écrite accompagnée d'une photocopie du DNI et adressée au bureau d'Atout France à l'adresse suivante : C/ Serrano, 16 – 3a planta izquierda – 28001 Madrid.

9. ACCEPTATION DES BASES :

Les organisateurs du concours disposent du droit de modifier ces données à n'importe quel moment pour des raisons d'organisation, de réalisation ou de fonctionnement potentielles; dans ce cas ils devront faire une notification préalable des modifications aux intéressés avec une avance suffisante.

Les centres scolaires par l'intermédiaire des responsables du centre au concours, auront connaissance des bases et du fonctionnement interne du concours.

La participation au **"1er Concours de Français Interscholaire de la Catalogne Cap France: Découvrons la ville mystère et sa région"** implique l'acceptation de ce règlement dans sa totalité.